

Concours des miels de Nouvelle-Calédonie 2025

Formulaire d'inscription

Conditions de participation :
Détention de la carte agricole et d'un minimum de 25 ruches
Déclaration de ruches 2025 à jour avec géolocalisation

Date limite d'inscription et de réception des échantillons au Centre d'Apiculture : **vendredi 07/11/2025 à 12h00**
 Le concours aura lieu le lundi 17/11/2025

Quantité de miel et type de contenant par échantillon

Catégorie 1 à 3 : 2 pots de 500g neufs avec étiquette commerciale

Catégorie 4 : 1 pot de 500g neuf avec étiquette commerciale et 2 pots de 250g neufs sans étiquette avec capsules T063 uniformes

Nom et Prénom
 Nom de l'exploitation
 Commune :
 Tél : Adresse e-mail :
 N° de Récépissé déclaration de ruches 2025 :
 a déposé pot(s) de miel

Catégories	Nom du rucher (correspondant à la déclaration de rucher)	Date de récolte	Quantité du lot (en kg)	État des pots - N° concours (cadre réservé au CPA)
1.Miel de Niaouli				
2.Miel toutes fleurs des îles				
3.Miel toutes fleurs Grande Terre				
4.Miel crémeux				

Frais d'inscriptions (1000 frs par échantillon – 1 seul échantillon par catégorie autorisé) :

une somme defrancs a été réglée

☐ espèces ☐ chèque à l'ordre de ADECAL-Technopole : BanqueN°.....

En signant cette formulaire d'inscription, j'accepte le règlement de participation du concours et je certifie sur l'honneur que j'ai produit les miels présentés et qu'ils ont moins d'un an. Je m'engage à conserver une quantité de 20kg par miel présenté jusqu'aux résultats du concours prévus le lundi 17 novembre 2025.

Signature

le/...../2025

Cadre réservé au CPA :

Lieu et date de dépôt :

EN PARTENARIAT AVEC



Informations complémentaires

Récompenses (extrait de l'article 8) :

Tous les lauréats reçoivent une médaille, un diplôme et des étiquettes médailles (voir ci-dessous).

Les lauréats médaillés d'or reçoivent une récompense de 25.000 F leur permettant de couvrir les frais d'inscriptions à un concours national (Concours général agricole ou Concours des miels de France).

Les lauréats médaillés d'or reçoivent un chèque cadeau d'un partenaire.

Les lauréats peuvent faire mention de leur prix sur les pots de miels commercialisés entre le 17/11/2025 et le 16/11/2026 via deux étiquettes proposées par le Centre d'Apiculture :

- une étiquette bandeau pour le lot de miel primé dont le nombre unitaire correspondra au double de la quantité du lot inscrite dans le bulletin d'inscription,
- une étiquette pour le reste de sa production commercialisée sur la période précitée, portant la notion « apiculteur primé », dont 500 unités sont offertes par le Centre d'Apiculture.

À noter que le mésusage des étiquettes entraînera l'interdiction de participer à l'édition 2026 du concours des miels.

Conditionnement (extrait de l'article 5) :

Pour les catégories Niaouli, Toutes fleurs des Îles, Toutes fleurs Grande terre :

- 2 pots de 500 g avec couvercle à visser (pots et couvercle doivent être neufs) ;

Pour la catégorie « Miel crémeux »,

- 1 pot de 500g avec couvercle à visser et étiquetage commercial ;
- 2 pots de 250g standards en verre avec couvercle à visser, sans étiquette et avec une capsule T063 uniforme (argenté ou dorée). Tout signe distinctif sur les pots de 250g entraînera l'exclusion des phases finales.

Critères d'exclusion des miels crémeux (extrait de l'article 4)

- Miels ne présentant pas une texture homogène à température ambiante, soit 25°C (déphasage, mousse, ...) ;
- Miels présentant un écart maximum de densité de 10% par rapport au miel liquide (exemple : dans un pot de 250 grammes standards il devra y avoir au minimum 225gr de miel crémeux avec un remplissage conforme au bas de la jupe du pot).

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ-NOUS ☎ 44.15.79 ✉ APICULTURE@TECHNOPOLE.NC

EN PARTENARIAT AVEC

